



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Un contrat d'étang pour le bassin versant de Canet Saint-Nazaire

L'Etat accueille avec satisfaction la mise en place du comité de bassin versant de Canet Saint-Nazaire.

Ce comité, dont le Président est M. Francis CLIQUE, constitue désormais l'instance chargée du pilotage, de l'élaboration et du suivi du contrat de bassin versant de l'étang de Canet Saint-Nazaire.

L'avènement de ce comité de bassin versant concrétise une démarche initiée et portée par le syndicat mixte du bassin versant du Réart dont il convient de saluer à la fois l'engagement et la qualité du dossier de candidature élaboré, qui a permis de s'engager dans une logique de labellisation de "contrat de bassin versant" validée par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Ce comité s'est réuni pour la première fois le 28 novembre 2013 à Saleilles et était présidé par M Francis CHARPENTIER, DDTM des Pyrénées-Orientales. Cette réunion d'installation a permis d'une part d'élire son Président et ses deux Vice-Présidents et d'autre part d'officialiser la mise en œuvre d'une démarche associant de nombreux élus et acteurs du territoire.

Le Président M. Francis CLIQUE a souligné la nécessité de voir rapidement se mettre en œuvre les premières réalisations sur ce bassin et a présenté un calendrier de travail qui permettra d'aboutir à un programme d'actions soumis à la validation du comité de bassin versant en juin 2014.

6 décembre 2013

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ⇨ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N